

des auditions parce que je trouve quand même un petit peu dommage de la part des auteurs de la proposition de ne pas avoir joint ce qui existait par ailleurs.

Cela me semble un peu dommage mais de poursuivre nos travaux, semble un petit peu excessif... si on peut clôturer aujourd'hui, on clôture aujourd'hui mais ça me semble quand même compliqué. Suspendre mais attention, il faudra que ce soit en vigueur avant les prochaines élections communales, alors que l'on sait que vous avez annoncé ce matin un calendrier de travaux qui fait qu'en principe, début 2012 au plus tard, cette problématique-là devra être devant les bancs du Parlement. Ayons le courage de dire et dans le chef de M. Lebrun, ayez le courage de dire que vous êtes d'accord et que l'on fait comme on a fait pour les propositions de décret proposées par l'opposition et par d'autres, c'est-à-dire renvoyer cette proposition sous prétexte de la future modification du Code de la démocratie locale, prétexte tout à fait valable. Le restant, c'est du *barnum*.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – En tant que coauteur de la proposition avec M. Lebrun et pour répondre aux propos tenus par M. Wahl, il ne s'agit pas évidemment de remettre aux calendes grecques. Il y a un message qui a été délivré par le Ministre au nom du gouvernement. Il l'a affirmé, il y a unanimité sur le point pour le fait de soutenir la proposition et dont acte. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un signal clair qui est donné. Cette réforme va intervenir dans la future modification du Code de la démocratie locale et sera d'application au 1er janvier de l'année 2013, avec effet au 1er décembre 2012, puisqu'il y a le renouvellement des conseils communaux. Je pense qu'aujourd'hui sur ce point, on a avancé. On a un espace clair et une vision claire. Tout simplement, il s'agit d'un report pour regrouper l'ensemble des points liés à cette réforme plus globale. Aujourd'hui, en tout cas, on a un signal clair de la part du gouvernement : il y a unanimité sur le fond et je ne peux que m'en réjouir.

M. le Président. – Je peux résumer les propos. Je pense qu'il y a unanimité des groupes de la commission relativement au fait que cette proposition rencontre la DPR et que dès lors, on amènera ce texte avec l'ensemble des autres, relativement à l'examen du Code de la démocratie locale. Comme M. Disabato l'a rappelé et pour m'être un petit peu intéressé aussi lors de la législature passée à ce dossier, ce n'est pas une proposition qui est neuve. Je fais une toute petite incise. Quand vous parlez de la Flandre, il y a une différence, c'est que la Flandre prévoit cette possibilité de manière facultative. Au-delà du fait

que tout le monde trouve cela intéressant, on y reviendra. Je vous remercie de votre vigilance.

M. Lebrun (cdH). – Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet, je reprends vos propos. J'ai dit que je suspendais l'examen de la proposition. Je demandais la suspension de l'examen de la proposition. La prochaine étape sera l'examen de cette proposition, soit dans le cadre du *momentum* que le ministre fixera qui est celui que le gouvernement décidera pour l'examen général du Code de la démocratie, soit encore une réactivation de la proposition via la Conférence des présidents puisqu'elle est tenue en délibéré.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DES VILLES WALLONNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan, sur « la nécessité d'une politique des villes wallonnes ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Écolo). – Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller plusieurs fois sur l'avenir de la politique des villes wallonnes, et ainsi espérer attirer votre attention sur le sujet, en particulier d'une politique urbaine à l'échelle de la Wallonie. On a déjà eu l'occasion d'échanger sur la politique des villes de Flandre, notamment.

En effet, les villes sont reconnues comme un enjeu du territoire urbain wallon. Enjeu aussi bien social – j'insiste – social, économique et environnemental. Ce sont des lieux qui concentrent à la fois la richesse et la précarité. Si elles sont vues comme une partie du problème, je m'obstine à les voir comme une partie de la solution et j'en suis convaincue et je pense que vous aussi.

En assistant au congrès Wallonie 2030, et je profite de ma question pour vous communiquer une information, on ne peut pas être partout.

Quand j'ai assisté à ce congrès qui s'intitulait « Vers un contrat sociétal pour la Wallonie dans un cadre de régionalisation renouvelé, qui était organisé au Palais des congrès de Namur, le 25 mars 2011, j'ai pu constater à quel point ces attentes étaient partagées. En particulier, la table ronde

intitulée «Comment établir un nouveau rapport au territoire ?» faisait clairement état, et les membres de cette table ronde sont revenus en plénière, de la nécessité d'une politique de la Ville en Région wallonne. C'était vraiment très clair et je voulais vous le relayer ici.

J'ai pu lire avec beaucoup de satisfaction et d'intérêt, dans la réponse que vous m'adressiez à ma question sur le «Bilan de Cancun et comment les villes wallonnes vont-elles s'adapter ?», je vous disais que j'avais déjà eu l'occasion plusieurs fois de vous interpeller, c'était une de mes questions, je lis avec plaisir que vous comptez organiser, en 2011, un colloque sur la politique de la ville en Wallonie et ce dans le sens d'une politique de la ville intégrée et donc durable, telle que préconisée par la Charte de Leipzig, les déclarations de Marseille et de Tolède. Je ne peux que vous rejoindre sur le sujet tant ces documents sont intéressants en termes de considérations par rapport à la politique de la ville intégrée.

Pourriez-vous dès lors, pour combler ma curiosité, Monsieur le Ministre me préciser quelque peu ce projet? Quand pourrait avoir lieu ce colloque? Quels en seraient les objectifs? Comptez-vous y associer notamment les parlementaires dans sa préparation ou d'autres membres du Gouvernement et quid de son déroulement, la méthodologie, tout ce que vous pourriez me dire sur l'organisation du colloque et que vous savez déjà à l'heure actuelle m'intéresse beaucoup évidemment.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, chers collègues, j'espère vous combler à nouveau et je constate avec plaisir que nous partageons les mêmes préoccupations en tout cas quant aux questions liées à la ville et à la politique de la ville en général.

Je suis à nouveau heureux que la réponse que j'ai pu vous apporter quant à la question du bilan de Cancun vous ait apporté aussi satisfaction et intérêt notamment quant à la volonté que j'ai d'organiser un colloque sur la politique de la ville et c'est donc avec plaisir que je vous ai apporté quelques éléments de précision sur ce sujet afin de vous combler, je l'espère, à nouveau.

À mon initiative, le Gouvernement wallon vient d'approuver, lors de sa dernière séance, une note déterminant les principes de l'organisation d'un colloque sur la mise en place d'une politique de la ville en Wallonie. Son objectif principal est donc bien de lancer et de partager la réflexion avec

l'ensemble du public et des acteurs concernés quant à l'ambition que doit se donner une politique de la ville en Wallonie.

Vous le savez bien, la politique de la ville reste, en partie, de compétence fédérale, mais des pans entiers de sa mise en œuvre reposent sur les régions et les communautés. D'autre part, la DPR insiste sur l'importance de plusieurs notions telles que la reconstruction de la ville sur la ville, la rénovation et la requalification urbaine, l'accessibilité des centres urbains, et une politique de retour à la ville, *et cætera*.

Troisième élément, c'est que les thématiques propres à la ville sont, par définition, transversales et multisectorielles. Vous l'abordez dans votre question, agir sur la ville passe par une nécessaire réflexion coordonnée, me semble-t-il, autour de toutes les différentes politiques sectorielles. Donc, dans l'intérêt de la région, au final, j'ai souhaité mener une démarche qui est complètement collaborative dans l'organisation de ce colloque en associant l'ensemble des membres du gouvernement. Évoquer la politique de la ville sans parler d'aménagement du territoire me paraîtrait absurde, et je peux multiplier les exemples qui démontrent que tous les ministres sont quelque peu concernés, quel que soit le niveau concerné, par une partie fût-elle petite de la mise en œuvre d'une politique de la ville. Non seulement l'ensemble du gouvernement mais également l'ensemble des administrations et institutions doivent être impliquées au travers d'un groupe de travail. Là est l'objet de la note au gouvernement, dont la mission est de produire une première base de travail qui sera à débattre lors de ce colloque, si je me suis bien fait comprendre, c'est tout le gouvernement, toutes les administrations et institutions concernées, avec cela on fait un groupe de travail et on fait une pièce à casser qui sera à débattre lors du colloque tenant compte des multiples priorités.

Je pense que l'intérêt de ces démarches, outre son caractère collaboratif — je vous l'ai dit — autour des thématiques transversales et multisectorielles est de préparer le futur en identifiant des actions concrètes à développer dans les années à venir, c'est mon but, c'est un peu la démarche que j'ai essayé d'insuffler sur les printemps du tourisme en termes de collaboration.

Le public cible du colloque, qui pourrait se tenir, si vous voulez une date, dès cet automne, serait composé de fonctionnaires, de mandataires ainsi que des acteurs issus du secteur privé, de la société civile et du monde académique. Je souhaite réunir l'ensemble des acteurs concernés ou qui se sentent concernés en vue d'aboutir à une vision que j'espère consensuelle, novatrice et moderne.

Voilà, Madame Cremasco, j'espère avoir répondu une nouvelle fois à votre entière satisfaction et avoir participé à vous combler.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco. Vous êtes comblée ?

Mme Cremasco (Écolo). – Je ne vais pas vous dire, Monsieur le Ministre, que je suis pleinement comblée, autrement il n'y aura pas d'autres événements, mais cela va de mieux en mieux et, à chaque fois, une petite pierre s'ajoute à l'édifice, c'est vrai.

Vous parlez de la politique fédérale des grandes villes, et vous savez que je plaide haut et fort en faveur des démarches que vous initiez pour une régionalisation, parce que je pense qu'un jour ou l'autre, il va falloir prendre cette problématique à bras-le-corps, et l'organisation de ce colloque en est un prémisses. Je suis très favorable à l'association transversale, évidemment cela va faire un paquebot. Mais j'imagine que c'est un premier colloque, une première pièce à casser et qu'il ne va pas en déboucher une politique de la ville avec des plans aussi concrets que cela. J'imagine qu'il y aura d'autres étapes mais, dans un premier temps, et comme vous le dites, ne fût-ce que peut-être sur certaines matières précises, mais cela touche tout le monde par essence, la ville n'est pas sectorialisée en tant que telle, ce n'est jamais qu'un rassemblement, une densité de tous ces problèmes.

Quand vous dites le groupe de travail, précisément, vous allez, j'imagine, choisir. Je reviendrai évidemment pour suivre et vous pouvez compter sur moi pour voir comment vont être mises progressivement ces pierres à l'édifice mais, je me réjouis déjà vraiment fortement, j'ai assez plaidé en disant : « *Qu'est-ce qu'on va faire et quand est-ce qu'on va enfin y réfléchir pleinement ?* » J'ai assez plaidé pour cela que pour ne pas me réjouir de ce premier pas.

**QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE,
SUR
« LES LACS DE L'EAU D'HEURE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les lacs de l'Eau d'Heure ».

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues, ma question sera relativement brève. Le dernier conseil d'administration de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau

d'Heure » a approuvé récemment un nouvel organigramme à votre demande ou à la demande de votre entourage proche.

Ce nouvel organigramme, de façon parfaitement inutile, semble-t-il, crée une nouvelle fonction destinée à un de vos proches, semble-t-il, c'est la rumeur qui court autour des Lacs de l'Eau d'Heure. En fait, on créerait un nouveau poste de secrétaire général qui subsistera à côté de l'actuel directeur général, pour une petite ASBL, convenons-en.

Je souhaiterais dès lors connaître les motivations et constats qui ont conduit à cette nouvelle organisation interne. Quels seront les surcoûts supplémentaires engendrés par la création de ce poste et de son secrétariat ? Y a-t-il eu une note fonctionnelle qui justifierait la création de cette fonction à la place d'un certain nombre d'autres qu'on pourrait vous suggérer ?

Il semble par ailleurs que quelqu'un soit déjà pressenti, Monsieur le Ministre, pour cette fonction comme l'indique très clairement toutes celles et ceux qui connaissent bien ce dossier. Bref, qu'en est-il, Monsieur le Ministre ? Est-ce que tout le monde s'est trompé à l'ASBL ou est-ce que vous avez quelqu'un à placer ? Est-ce que c'est bien fonctionnel ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On ne va pas polémiquer. Je sais que le développement et l'exploitation du site des Lacs de l'Eau d'Heure constitue une priorité de la politique que la Wallonie mène en matière de tourisme, c'est d'ailleurs le seul site qui est explicitement mentionné dans la DPR. À ce titre, de nouveaux investissements importants sont prévus pour concrétiser cette politique sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure et cela fera l'objet d'une note au gouvernement dans les prochains jours. Il m'importe également de permettre une gestion et une exploitation optimale de ce site, l'initiative de la réflexion est sans doute celle-là.

La politique de développement des Lacs de l'Eau d'Heure a été exposée au secteur et à l'ensemble du secteur lors des Printemps du Tourisme (1er et 2 mars 2010) à l'occasion de la présentation du programme « Tourisme en Région wallonne ». La fiche 35 de ce programme traitait spécifiquement de la situation de l'Eau d'Heure et proposait déjà de spécialiser et d'organiser le site à la lumière de ses vocations de tourisme, d'excursions et de tourisme de séjour. Un des objectifs identifiés à cette occasion consistait à organiser la structure de gestion et ses satellites de manière à pouvoir répondre entièrement et à faire face à tout moment